

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	12
Nombre de pouvoir donné	0
Nombre de suffrages exprimés	12

Procès Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 1^{er} Février 2016

L'an deux mil seize, le premier février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 27 janvier 2016

Présents :

Jean-Pierre ROUX, Patrice RABILLER, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Stéphane ROCHER, Corinne JOLLY, Philippe TRILLAUD, Jessy VILLAUME, Christelle SUIRE, Pierre GROSZ, Francis BRIT et Dominique LE BARZIC.

Excusés :

Marie-Josée BERGÉ et Michel COUMAILLEAU

Secrétaire de séance :

Philippe TRILLAUD

OBJET N° 202 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - PCS

Le **P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde a été validé en Préfecture.

La Commune s'est engagée à le mettre en œuvre. Avant distribution à chaque foyer d'un fascicule explicatif poétiquement dénommé « DICRIM », il convient de compléter sa mise en œuvre sur deux plans :

1. Tester les dispositifs d'accueil des sinistrés :
 - installation du PC - salle du Jary - bar
 - installation de la salle d'accueil - salle du Jary - grande salle
 - installation de la salle médicale - salle du Jary - petite salle

2. Equipement d'une sirène d'alerte

L'ancien Réseau National d'Alerte, héritage de réseau de la seconde guerre mondiale a été remplacé par le SIAP - Service d'Information et d'Alerte des Populations. En Vendée, la Commune de L'Hermenault n'est pas intégrée à ce service.

La Commune a donc tout loisir pour choisir l'équipement adéquat : soit une sirène à turbine, soit une sirène électronique.

Marie-Josée BERGÉ et Michel COUMAILLEAU qui ont contribué à l'élaboration et au suivi du PCS étant absents, il est décidé de surseoir à toute décision concernant l'achat de la sirène.

OBJET N° 203 : AMENAGEMENT DU PARKING DU COMPLEXE SPORTIF - CHOIX DU PRESTATAIRE

Les travaux de réfection de la salle omnisports et du terrain de football étant achevés, il est nécessaire de procéder à la réfection du parking du complexe sportif.

Par délibération du 27 novembre 2013, sa réfection complète a été adoptée et les coûts répartis à raison de 1/3 pour la Communauté de Communes du Pays de L'Herminault et 2/3 pour la Commune.

L'appel d'offres a mis en concurrence 5 prestataires : Eiffage, Rineau TP, Racaud, Guyonnet TP et Colas.

Le revêtement lui-même était demandé en bi-couche, avec deux variantes : tri-couche et enrobé.

La technique de l'enrobé, un peu plus coûteuse :

- offre une durée de vie bien supérieure au bi-couche et au tri-couche
- permet un marquage au sol de qualité
- a une finition visuelle indéniable

La Communauté de Communes du Pays de L'Herminault a été consultée et a donné préférence à la solution « enrobé ».

Deux options ont également été chiffrées : la finition du sol devant les pignons nord et sud.

Invité à se prononcer sur ces différentes propositions, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- choisit le revêtement « enrobé »
- valide les deux options pour la finition du sol devant les pignons nord et sud

Par 7 voix pour, retient la proposition de l'Entreprise Colas, contre 3 voix pour l'Entreprise Eiffage et 2 abstentions.

OBJET N° 204 : PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNULATION DE TITRES

Par délibération du 27 juin 2012, le Conseil Municipal a mis en place la **P**articipation pour **A**ssainissement **C**ollectif. De ce fait, le raccordement au réseau d'assainissement donne lieu à la perception d'une participation de l'utilisateur d'un montant de 1 300 €.

Les titres de recette correspondant sont émis chaque fin d'année au vu des éléments détenus en mairie et après consultation du service gestionnaire de l'assainissement.

Deux réclamations sont parvenues en mairie :

- Monsieur Agostinho PEREIRA, propriétaire de la parcelle n° 7 dans le lotissement des Noyers Pareds, demande l'annulation du titre 2015/6/15 d'un montant de 1 300 € - Monsieur PEREIRA ne construira pas et remet la parcelle en vente
- Madame Nicole HEBERT indique que, s'agissant du titre de recette 2015/6/14 émis pour le raccordement du bâtiment situé 1 Impasse du Château, les travaux ont effectivement été réalisés mais le titre de recette doit être émis au nom de la SCI du Château

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'annuler les deux titres susvisés ; les opérations comptables seront réalisées en 2016, après le vote du budget primitif afin d'ouvrir les crédits nécessaires.

OBJET N° 205 : VENTE D'UN TERRAIN A ROUSSEAU

Par délibération n° 105 du 5 janvier 2015, le Conseil Municipal a autorisé la vente d'un terrain à Rousseau.

Ce terrain est composé de deux parcelles : l'une séparant les propriétés de Messieurs MARTIN et PELLETIER, l'autre étant une portion de la voie communale n° 139, située dans le prolongement de la propriété de Monsieur PELLETIER.

La vente ne pouvant avoir lieu en l'état, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération n° 105 du 5 janvier 2015 comme suit :

- Maintien de la décision du Conseil Municipal de vendre le chemin séparatif
- Annulation de l'autorisation de vendre la portion de voie communale n° 139

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe qu'il a signé l'arrêté de titularisation de Madame Stéphanie BOBINEAU, agent d'accueil au secrétariat de la mairie
- Le Maire fait le point sur les dotations de l'Etat perçues en 2015 - le budget est sain et l'endettement est faible ; de gros travaux sont en projet
- L'inauguration de l'Espace Marcel ROCHER, situé salle Jary, aura lieu à une date fixée en accord avec la famille
- Joël PAGIS, Adjoint, donne un premier aperçu des travaux d'assainissement qui vont être réalisés, en plusieurs tranches, sur le réseau collectif - le montant global des travaux est évalué à 600 000 €
- Corinne JOLY, Conseillère Municipale, fait un bilan sur le fonctionnement de la bibliothèque municipale : bon investissement des bénévoles, remerciements aux administrés qui font don de livres
- Pierre GROSZ, Conseiller Municipal, fait un compte rendu de l'état d'avancement du projet de création d'un commerce dans le bâtiment communal situé Place du Marché - un rapport du CAUE - étude de faisabilité - est remis à chaque conseiller municipal
- 40 points lumineux à revisiter ont été recensés sur la commune
- L'éclairage public du lotissement des Noyers Parets va être mis en électricité
- Projet de mise en valeur du lavoir par un éclairage en 2017
- René RENAUD assistera à la réunion du FDGDON concernant la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles
- Joël PAGIS représentera la Commune à l'assemblée générale du Comité des Fêtes

La séance est levée à 22h30

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations n° 202 au n°205

ROUX Jean-Pierre	RABILLER Patrice	PAGIS Joël
FRANCHI Marie-Pierre	ROCHER Stéphane	COUMAILLEAU Michel
		Absent Excusé
JOLLY Corinne	TRILLAUD Philippe	VILLAUME Jessy
SUIRE Christelle	GROSZ Pierre	BRIT Francis
BERGÉ Marie-Josée	LE BARZIC Dominique	
Absente Excusée		